

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 26/03/2015

Date d'affichage : 27/03/2015

de la Commune de COGOLIN
Séance du Jeudi 02 AVRIL 2015

L'an deux mille quinze et le deux avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSAGE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Rémy FÉLIX – Laëtitia PICOT – Pascal CORDÉ - Maria De Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Johan TOUCAS - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Renée FALCO - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Élisabeth CAILLAT à Marc Etienne LANSAGE / Patrick CLAUDEL à Margaret LOVERA / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Audrey TROIN / Marie-Ly GARCIA à Aimé GARNIER / René LE VIAVANT à Eric MASSON / Ernest DAL SOGLIO à Michel DALLARI /

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la régie des transports, dans lequel sont repris les résultats de l'exercice 2014, soit en section d'exploitation (excédent) à l'article R 002 : 6 467,54 € et en section d'investissement (excédent) à l'article R 001 : 80 175,93 €.

La section d'exploitation s'équilibre à la somme de : 103 467,54 €
La section d'investissement s'équilibre à la somme de : 92 075,93 €

Bien que la Ville n'assure plus les transports scolaires, dont la compétence pour les élémentaires relève du Conseil Général, le budget retrace les dépenses liées à l'utilisation des bus pour les activités scolaires (piscines, sorties pédagogiques) ou extrascolaires (centres de loisirs) et le salaire des chauffeurs ainsi que la participation versée au Conseil Général pour le transport des élèves de maternelle (23 500 € environ).

N° 2015/046

BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »

Le budget est équilibré par une subvention du budget général de 97 000 €.

L'autofinancement prévisionnel dégagé par la section de fonctionnement s'élève à 11 900 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Primitif 2015 de la Régie des Transports à **LA MAJORITE – 27 POUR – 6 CONTRE** (Jean-François FARNET - Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Frédéric LACOUR - Carole RUIZ – Malika OUAREZKI)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.



Maire,

Marc Etienne LANSADE
Marc Etienne LANSADE

